



Syndicat  
National  
Unitaire

SAVOIE  
des instituteurs, professeurs d'école et pegc

Chambéry, le 12 septembre 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale  
131 avenue de Lyon  
73 000 Chambéry

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Par la présente, nous tenons à vous alerter une nouvelle fois sur les conséquences de la mise en place des rythmes scolaires sur les conditions de travail des enseignants de votre département.

Pour commencer, nous sommes étonnés par le contenu de votre circulaire de rentrée. D'une part, vous précisez en introduction que les APC ne sont pas des heures d'enseignement ; d'autre part, vous exhortez les enseignants à ne pas placer ces APC sur les journées de 6h de classe. Pourtant, ce que disent les textes, et que vous interprétez à votre manière, c'est précisément « *les journées ne peuvent excéder 6h d'enseignement.* » (BO du 4-09-14). Si l'APC n'est pas de l'enseignement, de quoi s'agit-il ?

Les représentants des personnels SNUipp-FSU sont intervenus lors de la séance du CHSCT départemental du 11 septembre, pour alerter l'administration sur ce qui se passe dans certaines communes où les maires « virent »- il n'y a pas d'autre terme- les enseignants de leur salle de classe dès 15h30, réquisitionnant les locaux pour les TAP. Parfois même, il apparaît que l'attitude du maire vise ouvertement à mettre les enseignants en difficulté, leur faisant payer ce contentieux avec l'Éducation Nationale. Notre administration est étonnamment silencieuse, voire complaisante, laissant les enseignants composer localement avec les élus. Alors que nous vous signalons depuis deux ans, très régulièrement, des difficultés de ce genre, comment une telle légèreté est-elle envisageable dans la conception d'une loi qui a la prétention de refonder l'école ? Comment les enseignants peuvent-ils être ainsi abandonnés en rase campagne par les responsables de ces manquements ?

C'est inadmissible ! Nous vous avons interpellé à maintes reprises, dans diverses instances, sur les difficultés pour un enseignant de ne pas avoir accès à sa classe et à son matériel pédagogique, sans jamais obtenir de réponse concrète. A présent que cela se vérifie sur le terrain, quelle réponse et/ou quelle aide

l'Administration de l'Éducation Nationale va-t-elle apporter à ses enseignants ? Va-t-elle enfin en apporter une ?

Dans ces conditions, il n'est pas non plus possible pour nos collègues de faire leurs heures d'APC en même temps que les TAP... que les journées comptent 6h de classe ou moins ! Au nom de quelle injustice, les enseignants devraient-ils, une nouvelle fois, adapter leur emploi du temps et revenir après les temps périscolaires ? Le SNUipp-FSU demande la suppression de ces heures d'APC, dont l'efficacité est loin d'être prouvée. Ce serait sans nul doute le moment d'écouter cette revendication.

Concernant l'école de Myans, quelle réponse allez-vous apporter ? Il n'est pas possible pour les enseignants de cette école de faire ainsi des heures supplémentaires chaque semaine de 15h30 à 16h30, ni de rester chaque mercredi matin dans une école vide ! C'est psychologiquement et physiquement anxiogène.

Si, comme M. Mollier en a donné l'injonction en fin de semaine, l'Éducation Nationale ordonne à ses personnels d'arrêter la classe à 15h30, qui prendra en charge les élèves, présents physiquement ? Si jamais nos collègues obéissaient à cette injonction, ils devraient alors laisser seuls dans les locaux de l'école une centaine d'enfants ?! En cas d'accident, de qui la responsabilité serait-elle engagée ? Il ne suffira pas de se réfugier derrière le droit et la loi. Les enseignants sont aussi des êtres humains avec une conscience, à laquelle l'Éducation Nationale, à travers ses IEN, fait appel sans vergogne quand il s'agit de les culpabiliser pour une absence ou une réticence à appliquer une directive.

Quelles dispositions prendrez-vous en compensation des heures supplémentaires effectuées ?

Ce ne sont pas les seules difficultés que pose l'application de cette réforme, la question des horaires ne peut être évitée. Ainsi que l'ont souligné avec fermeté les représentants SNUipp-FSU en CHSCT, certaines décisions apparaissent en cette rentrée avoir manqué d'intelligence et de cohérence. Certaines communes se sont vite rendu compte de leur erreur, et souhaitent dès à présent modifier leurs horaires, comme par exemple à Villard-Sallet.

D'autres ont lancé une "fronde", pour s'être vu refuser la validation de leur projet d'horaire pour une question de délai de dépôt. La réforme des rythmes a ainsi bénéficié d'une publicité gratuite dans la presse régionale, avec plusieurs articles par jour dans la semaine de la rentrée. Publicité qui ne mettait cependant pas l'École à son avantage... Les propos de Madame la Ministre, qui parlait de "rentrer dans le rang", s'apparentent à une fanfaronnade tandis que le taux de satisfaction énorme et répété à l'envi semble un mantra. La réalité, à laquelle nous sommes, nous, confrontés chaque jour est bien différente.

C'est dans cette optique, et pour aborder les diverses questions liées aux nouveaux rythmes, que le SNUipp-FSU vous a demandé, dès le 3 septembre, de réunir en urgence un CDEN. Vous avez refusé, arguant que si des mairies souhaitaient revoir leur emploi du temps, ce serait possible... pour la rentrée 2015 ! Une nouvelle fois, les enseignants auraient à "patienter" une année dans des conditions intenable, supportant les conséquences de décisions aberrantes, auxquelles, bien souvent, ils n'ont pas été associés. Ce n'est pas acceptable.

Sans parler de la situation ubuesque de la ville de Chambéry, où les familles ne peuvent pas emmener leurs enfants à l'heure à l'école à cause des horaires validés lors du CDEN du 2 juillet – CDEN lors duquel le SNUipp-FSU avec la FSU a refusé de siéger, refusant d'être complice d'une telle mascarade.

Depuis le printemps, la Mairie de Chambéry et vous-même n'avez cessé de vous renvoyer la balle, et visiblement le match a repris de plus belle. Pourtant, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous aviez reçu en

audience fin juin plusieurs directrices des écoles maternelle de Chambéry, accompagnées par le SNUipp-FSU et d'autres organisations syndicales, et aviez semblé conscient de la situation. Vous aviez affirmé alors que vous feriez le point avec la ville afin de pouvoir valider des horaires adéquats... ce qui n'a pas été fait. A présent, il apparaît pourtant évident que Chambéry ne pourra pas attendre un an avant de procéder à des changements d'horaires pour certaines de ses écoles !

La liste n'est pas exhaustive, j'en ai bien peur. Mais il est clair pour nous, au SNUipp-FSU, que notre Administration ne peut pas ignorer ce qui se passe dans ses écoles. Nous renouvelons notre demande de réunion, au plus vite, d'un CDEN.

Si deux tiers de ses membres vous en demandent la tenue, avec un ordre du jour déterminé, vous serez obligé de le convoquer. Toutefois, il nous semblerait qu'un signe plus positif serait envoyé à nos collègues si vous acceptiez de le réunir séance tenante.

Dans l'attente de ce CDEN, nous souhaitons tout de même que vous puissiez apporter des éléments de réponse aux questions ici soulevées.

Elles sont nombreuses, et attendent des réponses rapidement. Le Secrétaire Général du SNUipp-FSU a été informé, et a déjà saisi le Ministère sur cette situation. Nous espérons qu'elle évoluera rapidement, et favorablement, pour les enseignants comme pour les élèves.

Tous les signes de souffrance au travail sont réunis, dans les diverses situations que nous avons déjà soulevées en cette première quinzaine de rentrée. Dois-je vous rappeler que la santé au travail des enseignants est de votre responsabilité ? A ce propos, il est dommage si ce n'est dommageable, que vous ayez dès le départ délégué la présidence du CHSCT et de ses travaux à la Secrétaire Générale. Tout comme votre absence régulière aux groupes de travail et CAPD, ce que nous avons de nouveau exprimé mercredi 3 septembre, quel message pensez-vous que cela envoie aux enseignants de votre département ?

Ne doutant pas de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en mon sincère et profond dévouement au Service Public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU 73  
la secrétaire départementale,  
Sarah Hamoudi-Wilkowsky

